

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le neuf du mois de juillet,

A la salle de l'Union de MAICHE à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 2 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Jacqueline KOLB, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Pascal CATTIN (Arrivé à 19h48), Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Christophe JANIN donne procuration à Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE donne procuration à Franck VILLEMAIN, Maxime MARTIN donne procuration à Roland MARTIN, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Didier DURAND, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Christel PILLOT, Alexandre PANTEL représenté par Jacqueline KOLB, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal JACQUOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre ETEVENARD, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN, Aurore GOSSO

Absents : Sébastien PARENT, Julien NAEGELEN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-07-09	Objet : FINANCES- Désignation des membres de la commission de contrôle financier
---	---

Conformément aux articles R.2222-1 et suivants, art. R.2252-5 du Code de la commande publique, la commission de contrôle financier est obligatoire dans les intercommunalités ayant plus de 75 000€ de recettes de fonctionnement et lorsqu'au moins une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques est conclue entre l'EPCI et une entreprise.

La CCF est notamment chargée de contrôler l'exécution des conventions de DSP. Sa composition est déterminée par délibération du Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE

- de déterminer la composition de la commission ainsi : 1 Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
- de désigner les membres de la commission de contrôle financier comme suit :

PRESIDENT	
VILLEMAIN	Franck
TITULAIRES	
MERIQUE	Anthony
JACQUOT	Pascal
MARTIN	Roland
WYCART	Pierre-Jean
DURAND	Didier
SUPPLEANTS	
BARTHOULOT	Françoise
BONVALOT	Léon
RACINE	Catherine
JUBIN	Nicolas
MONNET	Alexandre

Pour copie conforme,
 Le Président,
 Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...
 Délibération rendue exécutoire par le Président
 après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
 Voix pour : 54
 Voix contre : 0
 Abstention : 0